

d'orthodoxie, et de nous retrancher derrière le dogme pour soulever ces objections. Il n'en est rien.

S'il en était ainsi, nous conclurions à exclure le prêtre de notre scène, et nous sommes loin de vouloir le faire.

Seulement, nous ne voudrions point qu'on prit l'habitude de le mettre sur les planches, lors qu'à cette exhibition il n'y a d'autre motif qu'une recherche d'effet facile.

Nous nous basons seulement sur ceci :

Nous avons dit que le caractère du prêtre le mettait en dehors des idées courantes, de la morale mondaine, des habitudes séculières, ce qui rendait son intrusion dans la vie ordinaire délicate et pleine d'écueils.

Par la même raison, nous autres profanes, nous connaissons mal le caractère du prêtre ; vivant peu avec lui, raisonnant autrement, le fréquentant—quand nous le fréquentons—d'une façon toute extérieure, nous ne pouvons guère juger de ses sentiments personnels et intimes, de sa façon de penser et de sa façon d'agir.

D'où suivent pour les auteurs dramatiques, tenus plus que les autres à ne point sortir de l'action des erreurs de mises en scène presque inévitables, et, pour beaucoup, des maladresses ou des paradoxes.

Donc, qu'on limite l'apparition de la robe ecclésiastique sur notre scène au strict nécessaire, que le personnage soit là que s'il est indispensable à l'action et que si rien dans l'action ne demande que sa nature soit déformée au profit d'un effet extérieur trop aisé pour être artistique.

Encore une fois, nous ne parlons pas au nom d'un principe religieux, mais au nom du public, qui tient à ses conventions de morale, qui veut qu'on les respecte, qui ne cessera point de regarder le prêtre comme l'emblème du devoir et de la vertu ; qui, enfin, pourra s'amuser un jour d'une représentation nouvelle, mais qui reviendra forcément à celles qui ne blesseront point son goût, simple et primitif, mais par là même sérieux et sûr.

FRANC.

LOURDES

Bartrès, le 31 juillet 1894.

Monsieur,

C'est au non de la vérité audacieusement dénaturée que nous venons, à l'unanimité, nous, membres du Conseil municipal de Bartrès, protester contre les faussetés insérées dans votre nouveau roman, *Lourdes*, dans ce qui a trait à l'existence de Barnadette Soubirous dans notre commune.

Nous déclarons d'abord à l'encontre de votre affirmation, que le père nourricier de Barnadette, Basile

Laguës, n'a jamais fait dans sa famille les lectures dont vous parlez : ce fait est attesté par son propre fils, frère de la petite voyante. Vous affirmez ensuite que, tout en hiver, des veillées se firent dans notre église, avec l'autorisation de M. l'abbé Ader.

Nous le nions absolument.

Et cependant ce serait là, d'après vous, que Bernadette aurait conçu ses idées d'apparition.

Vous déclarez que les fainélles d'alors accourraient à l'église dans le but d'économiser la lumière, et de se réchauffer ainsi toutes ensemble.

Quelle affirmation grotesque, alors que nos maisons regorgent de bois de chauffage ! il n'y avait d'ailleurs aucune famille assez pauvre qui n'eût de quoi s'éclairer le soir.

Vous représentez notre modeste église comme un lieu où l'imagination de la pieuse enfant se serait exaltée par la vue d'autels somptueux aux riches dorures, de vierges aux yeux bleus et aux lèvres de vermillon. Hélas ! comment, après avoir vu vous-même l'état des lieux, avez-vous pu parler ainsi ?

Tout cela est absolument faux, vous le savez bien.

Devant ces fantaisistes affirmations, pour l'honneur de la vérité, et comme preuve de notre foi en la réalité des apparitions, nous avons cru de notre devoir de représentants de la commune de rétablir l'exactitude de faits indignement dénaturés.

Agreeez, etc.

LAURENS, maire ; CAPDEVIELLE, adjoint ;
LAGUES, DUBARRY, PASQUINE, DUPAS,
LAMATHE, PONTICO, LAMATHE, HOURTANE,

Vu pour la légalisation des signatures ci-dessus :
Bartrès le 31 juillet 1894.

LAURENS, maire.

* * *

J'avoue que j'ai été surpris. Bartrès est un hameau de trois cent cinquante habitants, à trois kilomètres de Lourdes. J'ai l'honneur de faire partie du conseil municipal de Médan, commune d'égale importance, et je ne vois pas du tout mes collègues employant une de leurs séances à discuter, à rédiger et à signer une protestation pareille. Il faut connaître les petits Conseils municipaux de nos campagnes, pour bien comprendre tout l'inattendu de cette lettre, dont l'enfantement a dû être extraordinaire.

Et puis, le style en est vraiment trop peu administratif. Oserai-je même dire qu'il manque de la plus vulgaire politesse ? D'habitude, dans les petites communes, c'est l'instituteur qui est le secrétaire du Conseil ; et jamais un instituteur n'écrira de cette façon. Un Conseil municipal qui affirme en bloc sa foi au miracle, quelle étrange manifestation des fonctions communales ! J'aurais compris que la cure protestât, mais la mairie ! Et surtout avec cette violence qui sent l'homme d'église, le croyant blessé dans son culte !

Enfin, certaines dates m'étonnaient. C'est vers les premiers jours de mai que les pages de mon roman